



**REVUE DE PRESSE**  
**SUD-OUEST ET CHARENTE LIBRE**  
**DU 26 DECEMBRE 2015**

## LES VIENNOISERIES DE MICKAËL LEMETAYER À COGNAC

# Dans un sacré pétrin

Les talents de ce boulanger ont été récompensés. Pour lui, le pain est aussi un produit d'exception

### SÉRIE GOURMANDE (4/4)

Cette semaine, « Sud Ouest » Charente goûte des mets d'exception et va à la rencontre d'artisans talentueux. Dernière étape aujourd'hui.

#### JONATHAN GUÉRIN

cognac@sudouest.fr

Quand on le retrouve près de son four, Mickaël Lemetayer n'a pas beaucoup de temps pour parler. « Avec le rush des fêtes, ça n'arrête pas », glisse-t-il entre deux fournées. La fréquentation de sa boutique, sur la place d'Armes de Cognac, ne doit pas qu'à cet emplacement, selon lui idéal. « Le lieu joue beaucoup dans le succès, mais il y a aussi le savoir-faire. »

Ce savoir-faire lui a d'ailleurs valu, le mois dernier, deux récompenses au concours des Saveurs régionales Poitou-Charentes : une Saveur d'argent pour un croissant au beurre AOP et une mention spéciale pour un dessert baptisé « le Vigneron ». « Le croissant au beurre est tout simple, mais réalisé avec une farine Label rouge, du levain et du beurre AOP. Ça donne un produit feuilleté, mais avec du goût. »

**Le bon pain pour chaque plat**  
Quant à son « Vigneron », il s'agit d'un biscuit et d'une mousse au chocolat, agrémentés de produits de la région : une mousse au vin et son coulis au jus de raisin. « On l'a créé pour le concours et on le décline en bûche pour Noël », précise le boulanger.

D'ailleurs, l'homme insiste bien sur l'importance du pain. « En ces



Mickaël Lemetayer est arrivé à Cognac en juillet. Il défend une production locale et de haute qualité. PHOTO: J. G.

**« On s'inscrit dans une démarche qualitative et de proximité avec les producteurs »**

moments de fête, c'est important de bien accompagner les repas. Chaque plat a son pain : sucré, salé, de l'apéritif au dessert... » Ainsi, la maison Lemetayer propose du pain au figue-miel-noisette-raisin ou du pain

d'épice pour le foie gras. Pour les fruits de mer, privilégiez le pain au seigle-citron et le pain aux noix pour le fromage. « C'est un produit que je mets en avant, car je travaille des noix de Louzac », précise l'artisan.

Avec une volonté d'accompagner le client sur un créneau particulier : « On s'inscrit dans une démarche qualitative et de proximité avec les producteurs et même avec mon meunier, qui est à Libourne. On essaie de travailler avec des variétés de grain abandonnées, comme le rouge de Bordeaux. Au niveau des

farines, tout un cahier des charges a été mis en place pour éviter les insecticides et les pesticides. »

#### Un travail collectif

Quand Mickaël Lemetayer parle de son activité, c'est toujours en associant ses troupes.

« Je ne suis pas tout seul. On est neuf dans l'équipe, et les concours permettent aussi de mettre en valeur le travail de tout le monde. » Il s'appuie notamment sur deux ouvriers et quatre apprentis. Ce quadragénaire a repris les salariés de

l'ancien propriétaire, au moment où il a racheté les lieux, en juillet 2014, pour se rapprocher de la ville natale de son épouse.

« Je suis originaire de la Mayenne, mais ma femme vient de Châteaubernard. » Alors qu'il a commencé dans le métier à 14 ans, il a cherché à étoffer son expérience en Allemagne et au Canada. Mais, cette fois, l'assurance, il est bel et bien fixé à Cognac.

Maison Lemetayer, 22, place d'Armes, à Cognac. Tél. 05 45 82 02 92. Ouvert du mardi au dimanche.

# La viabilité hivernale des routes de Charente

- Routes nationales 10 et 141. Ces axes importants sont traités par les services de l'Etat (Dira)
- P1. Long de 300 km environ, ce réseau est prioritaire. Il est traité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
- P2. Long de 340 km, il est traité pendant les heures de service, après le P1.
- P3. Long de 430 km, il est surveillé et traité après le P2, selon les consignes de la cellule de crise.



## 200 agents et 19 saleuses sont prêts à intervenir

**ROUTES DÉPARTEMENTALES** Il fait étonnamment chaud en ce début d'hiver. Le Conseil départemental en profite pour régler les rouages de son dispositif de viabilité des routes

OLIVIER SARAZIN  
o.sarazin@sudouest.fr

**S**ouvenez-vous. En février 2012, le mercure descendait soudainement à moins 14° C. Neige, verglas, brouillard : la Charente déclarait la guerre au général Hiver. Dans ce combat inégal contre les forces de la nature, le service des routes du Conseil général alignait 1 500 tonnes de sel, 200 agents et 19 chasse-neige. Le front, long de 5 100 kilomètres, était constitué de 600 km d'axes prioritaires, mais aussi d'une multitude de petites routes difficiles à libérer. Une priorité : rétablir la sécurité sur les axes importants. Un objectif secondaire : désenclaver les villages isolés.

La bataille fut engagée le dimanche 5 février au petit matin. Il était 4 h 30 lorsque Francis - un agent de l'agence de La Rochefoucauld plus connu sous le sobriquet de Raoul - fut appelé à son domicile.

### Neuf jours de neige en 2012

Témoignage : « Patrice et moi étions d'astreinte. On a pris la saleuse, direction la route de Périgueux, que nous traitions en urgence, 24 heures sur 24. Vers Dignac, le soleil se levait, c'était superbe. Le sol était recouvert d'une fine pellicule de poudreuse. À l'avant du véhicule, on avait fixé la lame en caoutchouc. La neige paraissait super bien. Dans le rétro, derrière nous, un ruban de bitume noir ! C'était extra mais trop beau pour durer. Il faisait très froid. La température a baissé avec l'aube et le pare-brise a givré. Nous avons dû nous arrêter pour gratter. Là, nous nous sommes dits "C'est du sérieux, ça va durer !" »

Oui, ce froid sibérien a duré une bonne semaine. « Neuf jours pour être précis ! L'épisode neigeux a coûté la bagatelle de 427 000 eu-



En 2012, la gestion de l'épisode neigeux avait coûté la bagatelle de 427 000 euros au Conseil général. ARCHIVES CÉLINE LEVAIN

« Mais avec les élections de 2014, beaucoup d'élus ont changé. Une piqûre de rappel s'imposait »

ros ! Dans le détail, ya eu 155 000 € de sel, 105 000 € de matériel, 95 000 € d'heures supplémentaires et de frais d'astreinte, et 72 000 € pour les barrières de dégel. Et je ne parle pas du coût des routes abîmées par les intempéries », détaille aujourd'hui Didier Jobit, vice-président du Conseil départemental de la Charente, en charge des routes et des infrastructures.

Par chance, les trois hivers suivants furent doux et cléments. Que nous réservera 2015-2016 ? Pour l'heure, on fête Noël en bras de chemise et Didier Jobit profite de cette météo quasi printanière pour peaufiner ce que les techniciens ap-

pellent le « dispositif de viabilité hivernale ». « Ce n'est pas quand on a le cul dans la palisse qu'il faut agir. C'est quand tout va bien qu'il faut préparer les coups durs », dit l' élu, fort d'un certain bon sens paysan et de son expérience de sapeur-pompier. Depuis le début des vacances de Noël, Didier Jobit a pris son bâton de pèlerin.

### Au plus près du terrain

À son agenda : cinq réunions dans les locaux des cinq Agences départementales d'aménagement (ADA) de la Charente, à Aigre, Jarnac, Montmoreau, Chabanais et La Rochefoucauld. Là, le vice-président rassemble des élus locaux et des cadres du service des routes. Objet des rencontres : réexpliquer les rouages du dispositif de viabilité hivernale et mieux coordonner les actions entre les services du Conseil départemental et ceux des municipalités qui ont accepté, par convention, de participer aux efforts de salage ou de déneigement.

### MÉTÉO

## Ce temps doux va-t-il durer ?

Oui. Au moins jusqu'à la fin des vacances scolaires. Météo-France ne prévoit aucune gelée et des températures supérieures aux normales saisonnières (avec des pointes jusqu'à 14° C le vendredi 1<sup>er</sup> janvier). Et après ? « Dans un contexte général favorable aux anomalies chaudes, les modèles de prévision saisonnière convergent vers un scénario plus chaud que la normale sur le continent européen en janvier, février et mars », dit encore Météo-France.

« 123 villes et villages de Charente ont signé ce document avec mon prédécesseur Abel Migné. Les communes se sont engagées à intervenir sur certaines petites routes départementales que nous ne traitons pas en priorité. De notre côté, nous les avons aidées à acheter 113 lames à fixer sur des tracteurs ou des camions. Mais avec les élections de 2014, beaucoup d'élus ont changé. Une piqûre de rappel s'imposait. Voilà pourquoi j'organise ces réunions », détaille Didier Jobit.

Mercredi matin, à Jarnac, le chef de l'ADA a notamment (ré) expliqué les prérogatives de chacun lors d'un épisode neigeux. Préfecture, pompiers, forces de l'ordre, cellule de crise au Conseil départemental, agents sur le terrain... Désormais, chacun sait qui fait quoi dans les moindres détails. A terme, Didier Jobit aimerait que les conventions passées entre le Département et les communes s'appliquent aussi en cas de tempête, coup de vent et inondation.

# L'hôpital à la moulinette

**CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES** Un rapport rendu public cette semaine ne lève aucun loup dans la gestion de l'hôpital de Cognac mais livre un diagnostic sans concession



Le nouvel établissement, inauguré en juin 2013, a coûté plus cher que prévu (+ 21,8 %). PHOTO DR

**OLIVIER SARAZIN**

[o.sarazin@sudouest.fr](mailto:o.sarazin@sudouest.fr)

Ni Pères Noël ni Pères Fouettard... Les sages de la Chambre régionale des comptes (CRC) à Poitiers ont passé à la moulinette la gestion de l'hôpital de Cognac depuis 2009. Ils n'ont pas levé de loup, pas trouvé de manquement important aux textes en vigueur, mais posent un diagnostic sans concession. Le point.

## 1 L'idée-force du rapport de 64 pages

Oui, l'hôpital connaît une « situation financière difficile ». Son résultat net est déficitaire depuis 2011 et « sa capacité d'autofinancement a fortement diminué ». Voilà l'idée-force des 64 pages d'un rapport daté du 9 novembre 2015. Le docu-

ment, visé par le conseil de surveillance de l'établissement, est désormais public. Il a été mis en ligne le 23 décembre sur le site Internet de CRC.

## 2 Des économies à trouver

Page 45, la CRC écrit : « L'activité [de l'hôpital] est insuffisante pour équilibrer ses comptes, malgré une aide substantielle de l'Agence régionale de santé [...] Si la capacité d'autofinancement s'est redressée en 2014, l'établissement traversera encore des périodes délicates car il devra supporter le poids d'une dette importante. » La CRC évoque le plan de retour à l'équilibre présenté en octobre 2014 et conforte la direction locale dans ses efforts d'économie (1,2 M€ en 2015-2016). « La difficulté consis-

tera à maintenir la dynamique vertueuse engagée », est-il précisé.

## 3 Le véritable coût du nouveau bâtiment

La CRC revient sur les aléas de la construction du nouvel établissement à Châteaubernard, « qui a mis plus de 10 ans à se concrétiser ». Elle en relève le prix final (44,92 millions d'euros) et le surcoût de 21,8 % (8 M€).

## 4 Le lien très étroit avec la clinique

La CRC rappelle que l'hôpital et la clinique - reliés par une passerelle - vivent dans une « forte interdépendance » et note que « la coopération n'est pas exempte de risques à long terme ». Les partenaires sociaux seront sensibles à cette remarque page 64 : « L'établissement

## ENCHIFFRES

# 690

Le nombre de salariés, tous statuts confondus, dont 533 personnels médicaux et soignants.

# 438

Le nombre de lits, dont 102 lits d'hospitalisation complète en médecine et 15 lits en gynécologie-obstétrique (données 2013).

# 44,9 M€

En millions d'euros, le prix du nouvel hôpital.

public ne dispose plus de bloc opératoire et loue des locaux à la clinique. L'avenir des deux entités est donc lié. Or, une clinique reste une entreprise privée soumise à un impératif de rentabilité. »

## 5 Rémunérations : quelques entorses

Si la CRC juge « l'évolution de la masse salariale relativement bien maîtrisée », elle pointe des entorses au régime d'indemnisation des astreintes de certains médecins et demande à la direction de « rappeler aux praticiens les obligations réglementaires concernant le non cumul d'activités et les sanctions encourues ». La CRC insiste enfin sur « le respect des textes réglementaires relatifs à l'exercice de l'activité libérale » au sein d'une structure publique.

## La réponse de Jérôme Trapeaux

■ A la page 43 de son rapport, la CRC assure que « la permanence des soins assurée par les sages-femmes n'est pas conforme à la réglementation ». Selon elle, le code de la santé publique voudrait que la sage-femme de permanence la nuit (de 20 heures à 8 h 30) soit exclusivement affectée au secteur naissance et détachée des soins en secteur d'hospitalisation.

Jérôme Trapeaux, le directeur de l'hôpital, répond qu'une visite de conformité de la maternité, en 2010, a validé l'organisation retenue à Cognac. Selon lui, cette organisation est « adaptée à l'activité et au niveau de risque qu'elle implique ». Il dit encore que le recours à la présence d'une deuxième sage-femme la nuit l'obligerait à recruter 3,3 équivalents temps plein de sages-femmes pour un surcoût annuel de plus de 150 000 €. Le directeur ajoute qu'en 2010, lors de la visite de conformité des autorités sanitaires,



Le nouveau directeur. PHOTO ALUBA

l'hôpital avait expliqué que « la puéricultrice du secteur d'hospitalisation était à même de prévenir le médecin d'astreinte, voire le SMUR en cas de besoin, si la sage-femme de nuit était occupée ».

La question étant sensible, Jérôme Trapeaux dit à la CRC son « intention de solliciter l'Agence régionale de santé pour définir avec elle la solution la plus adaptée en termes de gestion des risques et d'efficacité ».

## Les précisions de François Fraysse

■ Avant d'être promu directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé (ARS) Poitou-Charentes, François Fraysse fut, huit années durant, le patron de l'hôpital de Cognac. Dans une note annexée au rapport de la Chambre régionale des comptes, il explique qu'à son arrivée à Cognac, en 2004, « tous les cli-

gnotants étaient au rouge ». Il cite :  
- « Un déficit important même sous le régime financier du budget global ;  
- une efficacité nettement insuffisante (CH le moins productif de la région en 2002) ;  
- une "sinistrose" des équipes professionnelles lourdement affectées par la fermeture de la chirurgie ;  
- le manque de culture de la qualité et de l'évaluation ;  
- une situation structurellement déficitaire sur les activités interventionnelles (bloc opératoire, obstétrique) après la fermeture de la chirurgie. »



L'ancien directeur. PHOTO KLUISA

En conclusion de sa note, François Fraysse ajoute : « Si la gestion des années 2005-2013 n'est pas parvenue à équilibrer durablement les comptes, elle a cependant réussi à "normaliser" la situation de l'établissement. Le nouvel hôpital permet d'accueillir la population de l'Ouest-Charente dans de bonnes conditions. [Il dispose] d'équipes professionnelles et d'une organisation dont la qualité a été recon-

## Petite baisse du chômage dans le département

**EMPLOI** Le nombre de demandeurs sans emploi a baissé de 0,2 % en un mois

À la fin novembre, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucun travail) inscrits à Pôle emploi a baissé de 0,2 % en Charente en un mois. Une baisse qui contraste avec la hausse de ce chiffre sur l'ensemble de la région picto-charentaise (+0,4 %). Les Deux-Sèvres se comportent également bien (-0,4 %), contrairement à la Vienne (+0,4 %) et à la Charente-Maritime (+0,9 %). Au total, le Poitou-Charentes compte 884 947 demandeurs d'emplois, inscrits à Pôle emploi, de catégorie A.

À noter que les offres collectées par Pôle emploi diminuent au cours des trois derniers mois (septembre, octobre, novembre) de 1,2 % par rapport aux trois mois précédents en Poitou-Charentes.



**Légère baisse du chômage en Charente.** PHOTO: THERRY DAVID

■ PAYS DE COGNAC

# La cour des comptes pointe les faiblesses de l'hôpital

La cour régionale des comptes a ausculté l'hôpital de Cognac. Elle s'inquiète de sa situation financière, mais pas seulement.

Frédéric BERG  
f.berg@charentelibre.fr

«Une situation financière difficile». «Un surcoût de 8 millions d'euros pour financer le nouvel hôpital. «Des irrégularités importantes» concernant le personnel. «Des urgentistes qui ont développé en toute illégalité une activité professionnelle à l'extérieur de l'établissement». «La rémunération des astreintes qui souffre de nombreuses entorses à la réglementation». Le tableau dressé par la cour régionale des comptes dans son rapport d'observations définitives, publié il y a quelques jours (1) concernant l'hôpital du pays de Cognac, n'est pas tout noir mais il est assombri par de nombreuses faiblesses. Ce rapport s'est intéressé de très près à la situation du centre hospitalier entre 2009 et 2014.

Le premier élément pointé par le rapport c'est donc la situation financière «difficile» et le constat que «depuis 2011, le résultat net est déficitaire». Les deux dernières années ne montrent aucune amélioration avec plus d'1 million d'euros de déficit en 2014 - l'agence régionale de Santé (ARS) avait versé 800 000 euros ce qui avait ramené ce déficit à 262 000 euros - et à peine en dessous du million en 2015.

En juin, le directeur, Jérôme Trapeaux, qui a repris les rênes de l'hôpital fin 2013, avait considéré que «des efforts de maîtrise des dépenses et de développement d'activité avaient été annihilés par une baisse des dotations et une baisse des tarifs.»

Dans le courrier qu'il a adressé à la cour des comptes, le directeur rappelle cette réalité tout en se félicitant d'une hausse de l'activité en 2014 (+ 7,17 % par rapport à 2013), un «surcroît majeur des recettes de facturation des chambres individuelles, les conditions hôtelières



L'hôpital a récemment vendu une grande partie de son ancien site.

Photo F. B.

ayant été renouvelées.» Il reconnaît néanmoins que la situation financière «reste fragile».

La cour des comptes appuie également là où ça fait mal, c'est-à-dire le déménagement très coûteux de l'hôpital de Cognac vers Châteaubernard : «Cette opération a connu de nombreux déboires liés à des difficultés de financement et à la découverte de cavités karstiques sur le terrain.» Le nouvel hôpital a finalement coûté 8 millions d'euros plus cher que prévu - le budget initial était de 42 millions -

## Un retour dans les clous

Autres constats de la cour des comptes, ce sont les «irrégularités» concernant le personnel, notamment la permanence de soins et le fait que des médecins urgentistes travaillent «en toute illégalité» en plus de leur contrat avec l'hôpital. Sur ces deux points, le directeur apporte des réponses précises en notant qu'en 2014 «l'ensemble des praticiens a respecté les règles de partage du temps et des recettes d'activité public-privé». Il ajoute son intention

d'obtenir en 2015 «un engagement de chacun des urgentistes pour ne réaliser aucune activité au-delà de son temps de référence.» Bref, un retour dans les clous.

Le rapport souligne aussi «la forte dépendance» entre l'hôpital et la clinique privée voisine et pose la question du devenir de l'hôpital si jamais, la clinique privée venait à fermer : «Les conséquences seraient très importantes.»

Ce rapport intervient alors que l'hôpital vient de vendre une grande partie de son ancien site, 1,9 million d'euros qui vont permettre de «rationaliser les implantations» notamment en créant un «pôle gérontologique» au centre hospitalier Guy-Gauthier [un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ou Ehpad, NDLR] qui accueille déjà 68 lits. L'hôpital pourrait ainsi fermer l'Ehpad et le service de soins de suite qui perdurent sur le site de l'ancien hôpital. Une source importante d'économies.

(1) <http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Centre-hospitalier-intercommunal-du-pays-de-Cognac-Charente>